



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/19 à 18 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 08/11/2019

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X				
Michel	MATHE	X				
Françoise	PAIN	X				X
Alain	FOLLAIN		X		Michel MATHE	
Françoise	RADENEN	X				
Serge	MARCASSA	X				
Christine	LEVILLAIN	X				
François	CABOULET		X			
Laure	MATHE			X		
Philippe	DAGALLIER	X				
Laurence	BRAUN			X		
Pierre-Emmanuel	ARAMBURU	X				
Sophie	LEFEBVRE	X				
Frédéric	VAUSSY		X			
Corinne	JOLLY		X			
François	GOHE	X				
Stéphanie	COUFOURIER	X				
Dany	MUEL		X		François GOHE	
Olivia	FERREIRA		X		Stéphanie COUFOURIER	
		11	6	2	2	1

Après l'appel des présents, les comptes-rendus des réunions du 26 septembre est approuvé à l'unanimité.

Adoption des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et des modalités de financement afférentes

Vu la délibération n° 1634 du 13/12/2016

Vu la délibération n° 1801 du 04/01/2018

Vu la délibération n° 1902 du 14/03/2019

M. le Maire expose au conseil municipal, qu'il convient d'adopter les opérations suivantes :

Accessibilité mairie, salle des fêtes et l'église

Financement 2020 : coût prévisionnel global 17 527 € HT

demande de subvention DETR 40 % : 7 011 € HT

autofinancement 10 516 € HT

À noter que les mises en conformité de l'école maternelle, de l'école primaire et du cabinet médical ont été intégrées dans les trois programmes de rénovation et de construction de ces locaux.

Construction des locaux techniques

Financement 2020 : coût prévisionnel global 548 345 € HT (y compris les études)
demande de subvention DETR 219 338 € HT
demande de subvention Département 109 669 € HT
autofinancement 219 338 € HT

Rénovation énergétique de l'école élémentaire

Financement 2020 : coût prévisionnel global 511 542 € HT
coût prévisionnel études 55 384 € HT
demande de subvention DETR 204 617 € HT
demande de subvention Département 204 617 € HT
autofinancement 102 308 € HT

Rénovation du cabinet médical

Financement 2020 : coût prévisionnel global 698 102 € HT (y compris les études)
demande de subvention DETR 210 000 € HT
demande de subvention Département 210 000 € HT
demande de subvention Leader 100 000 € HT
autofinancement 178 102 € HT

Construction de l'école maternelle

Financement 2020 : coût prévisionnel global 1 415 180 € HT
demande de subvention DETR 566 072 € HT
demande de subvention Département 495 313 € HT
autofinancement 353 795 € HT

A noter que ces montants ont été accordés dans le cadre du contrat de territoire

M. François GOHE précise que ces montants restent prévisionnels à ce jour. Au cabinet médical, il a fallu ajouter l'accessibilité et la mise en place d'un ascenseur. Les dossiers DETR sont quasiment terminés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Adopter les opérations décrites ci-dessus

Autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et les demandes de subventions afférentes à celle-ci

CONVENTION DE LOCATION D'UNE BALAYEUSE

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de signer une convention entre la commune Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul concernant le passage d'une balayeuse désherbeuse sur notre commune.

La présente convention régit les conditions d'exécution de la prestation de service de la commune de Bosroumois au profit de la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul. Le service consiste à passer la balayeuse désherbeuse sur le territoire communal de Saint-Ouen-du-tilleul. La prestation comprend l'utilisation du matériel de Bosroumois et son personnel. Le tarif de cette prestation est fixé à 60 € par heure et prendra effet au 01 janvier 2020.

M. Pierre-Emmanuel ARAMBURU ajoute qu'il reste à déterminer un planning de passage.

M. le Maire répond que cela sera fait lorsque la convention aura été signée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Autorise M. le Maire à signer la convention ci-jointe

Donne son accord à M. le Maire pour engager toutes les démarches afférentes à ce dossier

Communications diverses :

M. le Maire donne les informations suivantes :

Le concert donné le 19 octobre, à la salle des fêtes, par le l'orchestre symphonique d'Elbeuf a été une réussite et c'est une chance pour notre commune d'accueillir un groupe de si bonne qualité. À renouveler.

Il faut que chacun pense à la préparation du budget 2020.

Les élections municipales auront lieu le 15 Mars 2020 pour un premier tour. Le second tour si besoin aura lieu le 22 mars 2020. Il est demandé à l'ensemble du conseil de remplir le tableau des présences pour les 2 bureaux de vote.

Tour de table :

Mme Françoise PAIN déplore que les incivilités au volant augmentent. Les automobilistes, en autre autour de l'école, ne respectent pas toujours les panneaux de signalisation.

M. Serge MARCASSA répond à Monsieur le Maire, à propos du concert de l'orchestre d'Elbeuf, qu'un autre concert est à programmer pour l'année prochaine.

M. François GOHE rappelle qu'il faut penser à donner les devis pour le budget du CCAS et le budget annexe 2020.

Mme Christine LEVILLAIN demande quelle est la raison des travaux rue des Violettes

M. le Maire répond que c'est l'installation de la fibre dans notre commune.

M. Philippe DAGALLIER, intervient pour le lotissement de la Chouque et témoigne de la dégradation du mobilier urbain et des compteurs électriques et gaz nouvellement installés. Il se pose aussi la question de la sécurité.

M. Michel MATHE répond que les camions de travaux sont responsables. Les travaux de réparation seront pris en charge par le lotisseur.

M. Philippe DAGALLIER demande aussi si les compteurs LINKY vont être mis dans la commune.

M. Michel MATHE donne une réponse affirmative et explique qu'il en sera de même pour les compteurs Gazpar.

La séance est levée à 19h40.